



Syndicat mixte *Grand Site*
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2012
ET PREVISIONNEL 2013**



Contrat de rivière
Tarn-amont



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

Compte-rendu d'activités 2012 et prévisionnel 2013	1
Sommaire	2
Compte-rendu d'activités pour l'année 2012	3
I. Contrat de rivière du Tarn-amont	3
1. Animation du volet A1 « Qualité des eaux »	4
2. Animation du volet A2 « Agriculture »	5
3. Animation du volet B1 « Milieux aquatiques »	6
4. Animation du volet B2 « Crues et risques d'inondations »	7
5. Animation du volet B3 « Aspect quantitatif »	7
6. Animation du volet B4 « Activités touristiques liées à l'eau »	8
7. Animation du volet « Communication »	8
8. Animation du volet « Animation et gouvernance »	9
II. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont	9
III. Communication et autres actions.....	10
IV. Participation au fonctionnement général du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	10
Prévisionnel d'activités pour l'année 2013	11

Contrat de rivière Tarn-amont

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2012

En 2012, la cellule d'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et du contrat de rivière du Tarn-amont se composait de deux animatrices, chargées de mission « eau », employées par le Syndicat mixte du Grand Site (SMGS) des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure porteuse des démarches de gestion intégrée de l'eau sur le bassin du Tarn-amont depuis les années 2000. Le présent rapport d'activités 2012 et prévisionnel 2013 concerne l'animation du contrat de rivière ; celui relatif à l'animation du SAGE fait l'objet d'un document distinct.

I. Contrat de rivière du Tarn-amont

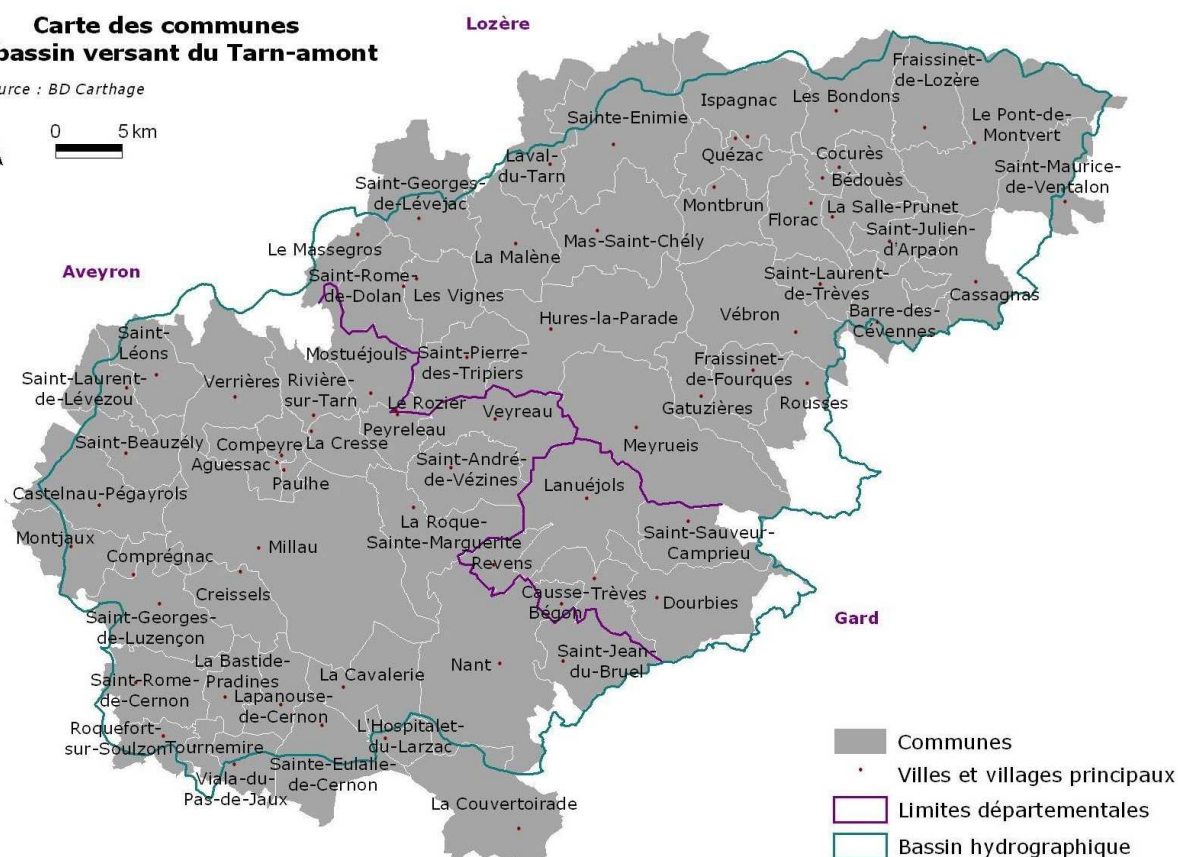
Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 627 km², des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Il concerne 69 communes : 32 en Aveyron, 31 en Lozère et 6 dans le Gard.

**Carte des communes
du bassin versant du Tarn-amont**

Source : BD Carthage



0 5 km





Contrat de rivière Tarn-amont

Le contrat de rivière du Tarn-amont a été signé le 21 janvier 2011. Il est porté par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

Le contrat de rivière du Tarn-amont se présente en 8 volets, eux-mêmes divisés en actions et sous-actions.

- Volet A1 Qualité des eaux
- Volet A2 Agriculture
- Volet B1 Milieux aquatiques
- Volet B2 Crues et risques d'inondations
- Volet B3 Aspect quantitatif
- Volet B4 Activités touristiques liées à l'eau
- Volet C1 Communication
- Volet C2 Animation et gouvernance

Le rôle de la cellule d'animation du contrat de rivière est d'accompagner le comité de rivière dans sa politique de mise en œuvre des actions. Concrètement, il s'agit de faire le lien entre les différents partenaires techniques et financiers et de mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des actions (maître d'ouvrage approprié, partenaires techniques spécifiques, programmes de subvention, etc.).

Les dossiers du contrat de rivière et les compte-rendus de réunions sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont> ; dans le menu de droite, dans l'onglet « Documents produits », cliquer sur « Consulter les documents produits par le contrat de milieu Tarn-amont (arrêtés, dossier de candidature...) ».

En 2012 :

1. Animation du volet A1 « Qualité des eaux »

A1-1 Approfondir les connaissances sur les eaux souterraines

- Organisation d'une rencontre entre le Parc national des Cévennes et l'expert hydrogéologue du Parc naturel régional des Grands Causses (16 mai, Millau)

A1-2 Créer et réhabiliter les ouvrages d'assainissement collectif

- Suivi du projet d'assainissement de la commune de Revens (18 janvier, Revens)
- Suivi du projet d'assainissement du village de Saint-Chély-du-Tarn, commune de Sainte-Énimie (9 février, Sainte-Énimie)
- Suivi du projet d'assainissement de la commune de Saint-Jean-du-Bruel (14 juin, Saint-Jean-du-Bruel)
- Proposition d'un modèle de cahier des charges et suivi du projet de révision du schéma d'assainissement de la commune de Nant pour la réalisation de l'assainissement des hameaux d'Ambouls et Cantobre : rédaction du cahier des charges, validation de la proposition par les partenaires techniques concernés

A1-3 Gérer les sous-produits issus de l'épuration des eaux

A1-4 Contrôler et entretenir les systèmes d'assainissement non collectifs

- Participation à la première réunion de la commission Spanc¹ (12 mars, Montbrun)

¹ Service public d'assainissement non collectif



Contrat de rivière Tarn-amont

A 1-5 Mettre aux normes et régulariser les assainissements des structures touristiques

- Participation à la réunion de présentation du Spanc aux propriétaires de campings et à la fédération de l'hôtellerie de plein air (6 décembre, Sainte-Énimie)

A1-6 Installer des aires de services pour camping-cars

A1-7 Traiter les pollutions industrielles

A1-8 Assurer à tous une alimentation en eau potable de qualité

A1-9 Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique

- Suivi de la réalisation de l'état des lieux/diagnostic des cours d'eau de la Lozère
- Participation à plusieurs pêches électriques réalisées par la FDAAPPMA² de la Lozère sur le bassin Tarn-amont (en Lozère) : biométrie et détermination des espèces de poissons recensées (juin à septembre)
- Réalisation du bilan des stations de mesure de la qualité des eaux de surface sur le bassin Tarn-amont (août, septembre) : prise de connaissance et bilan des différents réseaux existant et des producteurs de la donnée, recueil des données disponibles sur le Système d'information sur l'eau Adour-Garonne, consultation des partenaires, producteurs de la donnée (Agence de l'eau, Dreal³, Onema⁴, etc.), et préparation d'une réunion de présentation des réseaux (23 octobre, Rodez)
- Présentation des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface sur le bassin Tarn-amont (12 novembre, La Cavalerie) à l'ensemble de partenaires techniques concernés (Agence de l'eau, Dreal, DDT⁵, Parc national des Cévennes, PNR des Grands Causses, etc.)

2. Animation du volet A2 « Agriculture »

▪ Sous-volet « Actions territorialisées »

A2-1 Améliorer la gestion des effluents des exploitations laitières sur les territoires à enjeux

- Organisation et participation à une réunion technique avec l'Adasea⁶ de l'Aveyron pour finaliser la carte de définition des territoires à enjeux (27 août, Rodez)
- Proposition d'un projet tutoré aux étudiants de la licence professionnelle GENA⁷ de Florac (septembre) : élaboration d'un sujet de projet tutoré et présentation de celui-ci aux élèves, points d'avancement et de cadrage réguliers avec les étudiants et les partenaires techniques (Chambres d'agriculture de l'Aveyron et de la Lozère)
- Organisation et animation de la réunion de validation de la carte de définition des territoires à enjeux (16 novembre, Le Massegros)

A2-2 Mettre en œuvre un plan d'actions de lutte contre l'érosion du bassin de la Muse

- Points d'avancement et de cadrage réguliers avec l'Agence de l'eau et le PNR des Grands Causses

A2-3 Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles

- Présentation de l'action du contrat de rivière engagée en 2011 et du programme « 0 pesticide dans ma collectivité » aux élus de la communauté de communes Millau-Grands causses (1er mars, Millau)

² Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques

³ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

⁴ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

⁵ Direction départementale des territoires

⁶ Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

⁷ Gestion agricole des espaces naturels ruraux



Contrat de rivière Tarn-amont

A2-4 Protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage

- Journée de terrain sur les sites en têtes de bassin, identifiés en 2011 avec la FDAAPPMA de la Lozère et le Parc national des Cévennes, pouvant nécessiter la mise en place d'actions de protection (27 avril, Barre-de-Cévennes)

- *Sous-volet « Actions transversales »*

A2-5 Organiser des sessions de formation pour les agriculteurs

A2-6 Aider les agriculteurs à investir collectivement

A2-7 Communiquer sur la gestion quantitative de l'eau sur les exploitations en collectant les eaux pluviales

A2-8 Assurer l'animation du programme agricole du contrat de rivière du Tarn-amont

- Rencontre des partenaires techniques de la Chambre d'agriculture et du Copage⁸ de la Lozère 17 septembre, Mende)

3. Animation du volet B1 « Milieux aquatiques »

- *Sous-volet « Compréhension du fonctionnement global des cours d'eau »*

B1-1 Mettre en cohérence les différents PPG du territoire

B1-2 Réaliser une étude du bassin versant de la Muse

- Comité de pilotage de l'étude Muse (7 mars, Saint-Laurent-du-Lévézou)
- Réunion de présentation de l'étude Muse (27 juin, Saint-Beauzély)

B1-3 Suivre l'impact de travaux expérimentaux de restauration hydromorphologique

B1-4 Créer un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques sur les têtes de bassin

- Suivi de l'étude de caractérisation de la qualité des très petites masses d'eau (TPME), menée par le Parc national des Cévennes, qui permettra la définition d'outils et de méthodes simples pour réaliser leur suivi

- *Sous-volet « Acquisition de connaissances sur les espèces et les milieux »*

B1-5 Définir les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)

B1-6 Réaliser une étude du patrimoine génétique des truites

- Échantillonnage réalisé sur les truites du Tarn et de la Jonte par la FDAAPPMA de la Lozère

B1-7 Acquérir des connaissances sur les cyanobactéries

- Journée de formation avec l'Agence régionale de santé de la Lozère sur la problématique cyanobactérie (10 mai, Mende)
- Participation à l'élaboration du protocole de suivi estival des cyanobactéries au niveau des sites de baignade recensés des gorges du Tarn (6 juillet, Mende)
- Participation au suivi estival sur les sites de baignades recensés des gorges du Tarn et sur les sites suivis par le technicien de rivière du Syndicat mixte du « Grand Site »

⁸ Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace de Lozère



Contrat de rivière Tarn-amont

B1-8 Acquérir des connaissances sur les écrevisses et leurs habitats

- Suivi des inventaires d'écrevisses à pieds blancs réalisés par le Parc national des Cévennes et la Fédération de Pêche de la Lozère en partenariat avec le Syndicat mixte du « Grand Site »
 - *Sous-volet « Restauration des milieux aquatiques »*

B1-9 Réaliser des travaux expérimentaux de restauration

B1-10 Mettre en œuvre les plans de gestion pluriannuels de gestion des cours d'eau

- Participation à la réunion de présentation programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) du Tarn en Aveyron (19 janvier, Millau)
- Participation à la réunion de présentation de la démarche PPG, animée par le Syndicat mixte du « Grand Site », destinées aux élus des communautés de communes du haut-Tarn et de Tarnon-Mimente (13 mars, sous-préfecture de Florac)
- Participation à la réunion d'information sur le PPG Tarn en Aveyron (5 juillet, Millau)
- Participation à la réunion de présentation du PPG Dourbie (27 septembre, Nant)
- Participation à la réunion sur le PPG Tarn en Aveyron (8 octobre, Millau)

B-1-11 Pérenniser les postes de techniciens de rivière

En 2012, trois technicien de rivière élaborent et/ou mettent en œuvre les PPG :

- Le Tarn entre les communes de Quézac et Saint-Rome-de-Dolan et la Jonte sont gérés par David Meyrueis, technicien de rivière du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
- Le Tarn entre les communes de Mostuéjols et Saint-Georges-de-Luzençon est géré par Florian Fergeault, technicien de rivière de la Communauté de communes Millau-Grands Causses
- La Dourbie et le Cernon sont gérés par Céline Delagnes, technicienne de rivière des Syndicats mixtes du bassin versant de la Dourbie et des vallées et du Cernon et du Souzou (opérateurs), mise à disposition par le Parc naturel régional des Grands Causses (assistant technique)

4. Animation du volet B2 « Crues et risques d'inondations »

B2-1 Réduire la vulnérabilité des terrains de campings

B2-2 Élaborer les documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations

- Suivi de l'avancement du PPR⁹ inondation en Lozère

B2-3 Sensibiliser et communiquer sur les risques d'inondations

5. Animation du volet B3 « Aspect quantitatif »

B3-1 Proposer des règles de gestion quantitative de l'eau

B3-2 Identifier les prélèvements ayant un impact notable sur les têtes de bassin

B3-3 Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau potable

⁹ Plan de prévention des risques



Contrat de rivière Tarn-amont

6. Animation du volet B4 « Activités touristiques liées à l'eau »

B4-1 Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques

- Participation à la réunion de travail concernant l'élaboration de l'arrêté réglementant la pratique du canyoning dans la Dourbie et le Bramabiau (13 mars, sous-préfecture du Vigan)
- Organisation et animation d'une réunion destinée aux Syndicat des loueurs de canoë-kayak en partenariat avec le Conseil général de la Lozère (23 mai, La Malène) : présentation du bassin Tarn-amont, des actions du contrat de rivière à destination des professionnels du tourisme, de la charte des bonnes pratiques (Conseil général de la Lozère) et des travaux en rivière réalisés par le technicien de rivière pour sécuriser la pratique du canoë-kayak

B4-2 Sensibiliser la population touristique aux bonnes pratiques

7. Animation du volet « Communication »

C1-1 Assurer la communication auprès du public

- Participation à la journée de nettoyage des berges (3 mars, Comprégnac)
- Organisation et participation à la journée de nettoyage des berges (14 avril, Ispagnac) : élaboration des affiches pour assurer la communication autour de l'événement, commande et gestion du petit matériel nécessaire à la récupération des déchets par les bénévoles ; suivi des demandes de subvention relatives à cette action
- Organisation d'une campagne de communication sur les cyanobactéries durant la saison estivale 2012 : élaboration d'une plaquette d'informations à destination des élus et professionnels du tourisme (juin), organisation et co-animation (avec la délégation de Lozère de l'ARS) de deux réunions d'informations pour distribuer la plaquette et insister sur les messages à retenir et à transmettre aux estivants à des réunions d'informations sur les cyanobactéries destinées professionnels du tourisme (25, Le Rozier et 27 juin, La Malène)
- Lettre d'informations « Au fil du Tarn... » : réunion de préparation de la lettre d'information du bassin Tarn-amont (5 novembre, Mende) ; point d'avancement régulier sur le projet de lettre d'informations avec la graphiste, rédaction du contenu de la lettre, adaptation de la charte graphique pour les documents de communication sur l'eau et les milieux aquatiques (novembre, décembre) ; suivi des demandes de financement relatives à cette action
- Site internet du bassin Tarn-amont : consultation des entreprises, analyse comparative des offres répondant au cahier des charges relatifs à la création d'un site internet pour le bassin du Tarn-amont ; rédaction et envoi des réponses aux prestataires retenus et non-retenus ; suivi des demandes de subvention relatives à cette action

C1-2 Assurer l'animation en milieu scolaire

- Élaboration et diffusion d'une plaquette de présentation du programme d'animations en milieu scolaire destinée aux écoles et collèges publics et privés, aux élus et aux services de l'Éducation nationale du bassin versant Tarn-amont (juillet à septembre)
- Réunion avec le Parc national des Cévennes pour l'harmonisation des interventions en milieu scolaire (8 août, Florac)
- Organisation d'une journée d'échanges méthodologiques sur les animations scolaires avec les structures intervenantes (CPIE du Rouergue, Réel 48, Parc national des Cévennes, services de l'Éducation nationale) (5 octobre, Les Vignes)
- Point d'avancement et de cadrage sur les animations scolaires avec l'inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Affrique (31 octobre, Millau)

C1-3 Organiser des sessions de formation



Contrat de rivière Tarn-amont

8. Animation du volet « Animation et gouvernance »

C2-1 Assurer l'animation du SAGE et du contrat de rivière

- Points d'avancement et de cadrage réguliers avec M. Allain Coubes, élu-référent « eau et milieux aquatiques » du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
- Réunions d'avancement et de cadrage régulières avec les partenaires : agence de l'eau Adour-Garonne, Parc des Grands Causses, DDT de la Lozère, Conseil général de la Lozère, chambre d'agriculture de la Lozère / Copage, chambre d'agriculture de l'Aveyron, animateurs...
- Mise en ligne d'informations et de documents sur le site internet Gesteau (www.gesteau.eaufrance.fr)
- Participation à la réunion du bureau de la CLE (20 janvier, Le Rozier)
- Participation à la réunion du bureau de la CLE (15 novembre, Saint-André-de-Vézines)
- Rencontre avec la mairie de Millau pour présenter le dispositif solidaire financier du bassin Tarn-amont (16 novembre, Millau)
- Organisation et animation de cinq réunions d'informations et d'échanges sur les sous-bassins du territoire à destination des élus des 69 communes : 23 novembre à Trèves (6 communes représentées), 28 novembre à La Salle-Prunet (10 communes représentées) et Mas-Saint-Chély (4 communes représentées), 30 novembre à Saint-Georges-de-Luzençon (11 communes représentées) et Millau (8 communes représentées)

C2-2 Réviser le document du SAGE Tarn-amont

- Participation aux réunions du comité technique du SAGE Tarn-amont (mai, juillet et octobre)

C2-3 Organiser les données sur l'eau du bassin

C2-4 Sensibiliser les collectivités à une bonne gestion de l'eau

- Participation à la réunion publique animée par le Syndicat mixte du « Grand Site » destinée aux propriétaires riverains : présentation du bassin du Tarn-amont, des outils SAGE et contrat de rivière Tarn-amont et présentation, par le technicien de rivière, du fonctionnement de la rivière et de la réglementation en matière de travaux en rivière (15 mai, La Salle-Prunet)
- Participation à une réunion de présentation sur la réglementation en matière d'ouvrage de protection de berges (campings) co-animée par la DDT et l'Onema de l'Aveyron, destinée aux élus (30 octobre, Millau)

C2-3 Organiser les données sur l'eau du bassin

II. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont

Le volet C2 « Animation et gouvernance » du contrat de rivière comporte notamment les actions C2-1 « Assurer l'animation du SAGE et du contrat de rivière » et C2-2 « Réviser le document du SAGE Tarn-amont ». La cellule d'animation du contrat de rivière a donc consacré une partie de son temps de travail notamment à la révision du SAGE.

Le rapport d'activités 2012 et prévisionnel 2013 relatif à l'animation du SAGE fait l'objet d'un document distinct. Les éléments présentés ici sont ceux qui ont nécessités une double animation.



Contrat de rivière Tarn-amont

Les compte-rendus de réunions, les diaporamas projetés, les délibérations de la CLE et les avis rendus par la CLE sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont> ; dans le menu de droite, dans l'onglet « Documents produits », cliquez sur « Consulter les documents produits par le SAGE Tarn-amont (arrêtés, état des lieux, PAGD...) ».

III. Communication et autres actions

- Participation à la réunion de la commission eau et milieux aquatiques – charte du Parc national des Cévennes (8 février, Florac)
- Participation à la réunion d'installation du conseil lozérien de l'eau (9 février, Mende)
- Participation à une réunion de la commission territoriale Tarn-Aveyron (26 mars, Albi)
- Comité de suivi de l'étude micro-hydro-électricité du Parc naturel régional des Grands Causses (25 avril, Millau)
- Participation à une réunion pour l'élaboration du plan d'actions opérationnel territorialisé (10 juillet, Millau)
- Participation à une réunion pour l'élaboration du SRCE¹⁰ Languedoc-Roussillon (14 septembre, Montpellier)
- Participation à une réunion pour l'élaboration du SRCE Midi-Pyrénées (25 septembre, Toulouse)
- Participation à une réunion pour l'élaboration du SRCE Midi-Pyrénées, volet agriculture (24 octobre, Toulouse)
- Participation à une réunion pour l'élaboration du SRCE Midi-Pyrénées, volet cours d'eau et zones humides (25 octobre, Toulouse)
- Participation à une réunion de la commission territoriale Tarn-Aveyron (26 octobre, Albi)

IV. Participation au fonctionnement général du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

- Participation aux réunions du bureau et du comité syndical
- Déménagement des locaux du syndicat (décembre)

¹⁰ Schéma régional de cohérence écologique

PREVISIONNEL D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2013

Volet A1

- Finaliser le bilan des réseaux de suivi de la qualité des eaux dans l'objectif de proposer, si nécessaire, un réseau complémentaire sur le bassin Tarn-amont
- Suivre la pré-étude sur le fonctionnement hydrogéologique du causse Méjean
- Suivre et accompagner les projets d'assainissement collectif

Volet A2

- Finaliser la synthèse diagnostic du bassin de la Muse, organiser une journée d'échange sur le PAT Cône, élaborer le document du PAT
- Mettre en place la méthodologie de diagnostic collectif des exploitations agricoles sur les territoires à enjeux
- Poursuivre l'animation du programme agricole du contrat de rivière du Tarn-amont

Volet B1

- Définir les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)
- Suivre et accompagner la mise en place d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques sur les têtes de bassins
- Poursuivre le suivi en période estival des cyanobactéries, suivre l'étude nationale et communiquer largement sur cette problématique
- Suivre et s'assurer de la cohérence entre les différents plans de gestion pluriannuels de gestion des cours d'eau
- Se tenir informer des campagnes de suivi des écrevisses à pieds blancs

Volet B2

- Suivre l'approbation du PPR inondation (Lozère)
- Suivre la mise en place des cahiers de prescription de sécurité, des systèmes autonomes d'alerte, des DICRIM et PCS là où les PPR inondations sont approuvés

Volets B3 et B4

- Cf. volet C2 et C1

Volet C1

- Poursuivre les actions de communication, sensibilisation (site internet, lettre d'informations, réunion d'informations, animations en milieu scolaire...)

Volet C2

- Réaliser le bilan mi-parcours du contrat de rivière
- Participer à la révision du document du SAGE Tarn-amont (commission thématiques, etc.)
- Poursuivre l'animation du contrat de rivière
- Poursuivre la mise en place du dispositif financier solidaire à l'échelle du Tarn-amont, recherche d'une structuration efficace et pérenne (lancement d'une étude de gouvernance)